

**COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS**  
**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 28 Mars 2022**

Le 28 Mars 2022, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, ROSAURO, BRAVY, SURIEU, METGE, BOUQUELY (arrivé à 19h25), REBOUX (arrivée à 18h50)

EXCUSES : Madame CHASSIN qui avait donné procuration à Monsieur SURIEU  
Madame GAGNOL qui avait donné procuration à Madame CADIOT  
Madame BOULANDET qui avait donné procuration à Monsieur JAUBERT  
Madame PRUVOST, Monsieur LORDEL

ABSENTS : Monsieur BERTRAND,

SECRETAIRE : Monsieur JAUBERT

Le compte rendu de la séance du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité sans observation.

**I – Présentation de la fiche brève et synthétique**

**❖ 1 -Présentation de la Commune**

La population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon l'INSEE est de 1 357 habitants.

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2021 était de 65 enfants répartis en 3 classes : PS/MS/GS, CP/CE1/CE2, CM1/CM2 ; avec un service périscolaire : garderie, aide aux devoirs, cantine avec deux services.

Sur estimatif du directeur de l'Inspection Académique, la rentrée scolaire de septembre 2022 sera de 66 élèves conservant ainsi l'école à 3 classes.

Le service de santé constitué de 3 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 médecin, 1 dentiste, 1 pharmacie agrandie et modernisée en 2019, avec l'appui du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers, assure la sécurité de nos populations de notre bassin de vie.

Afin d'avoir un meilleur accueil, plus de confidentialité, les bureaux de services publics sont installés au 10 rue de l'Eglise dans l'ancienne mairie. Le nouvel aménagement offre deux bureaux, salle d'attente et salle de réunions afin que puissent se tenir les permanences sociales et autres dans de meilleures conditions.

Arrivée de la fibre optique sur notre commune fin 2021.

Continuer et finaliser la mise en accessibilité des E R P.

**❖ 2 – Cadre Général du Budget**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir l'enjeu.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 voté le 28 Mars 2022 par le conseil municipal de JOUET-sur-L'AUBOIS peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat présenté en Commission Travaux et Commission Finances.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ✓ de mobiliser l'ensemble des subventions Départementales, Etat, Région et Agence de Bassin chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté à la section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre côté la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### ❖ 3 - Budget principal :

#### ➤ a) Section de Fonctionnement

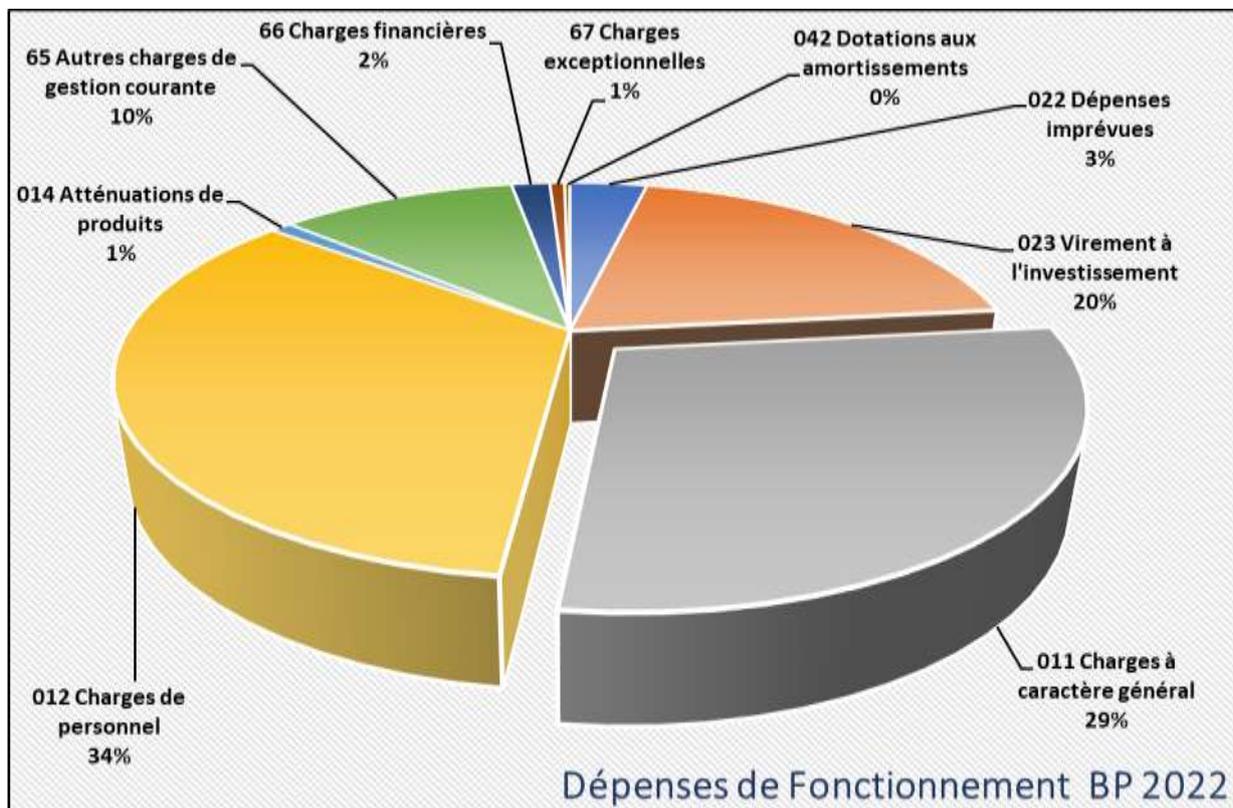
Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

L'équilibre de la section de fonctionnement (1.614.915,79 €) est assuré grâce :

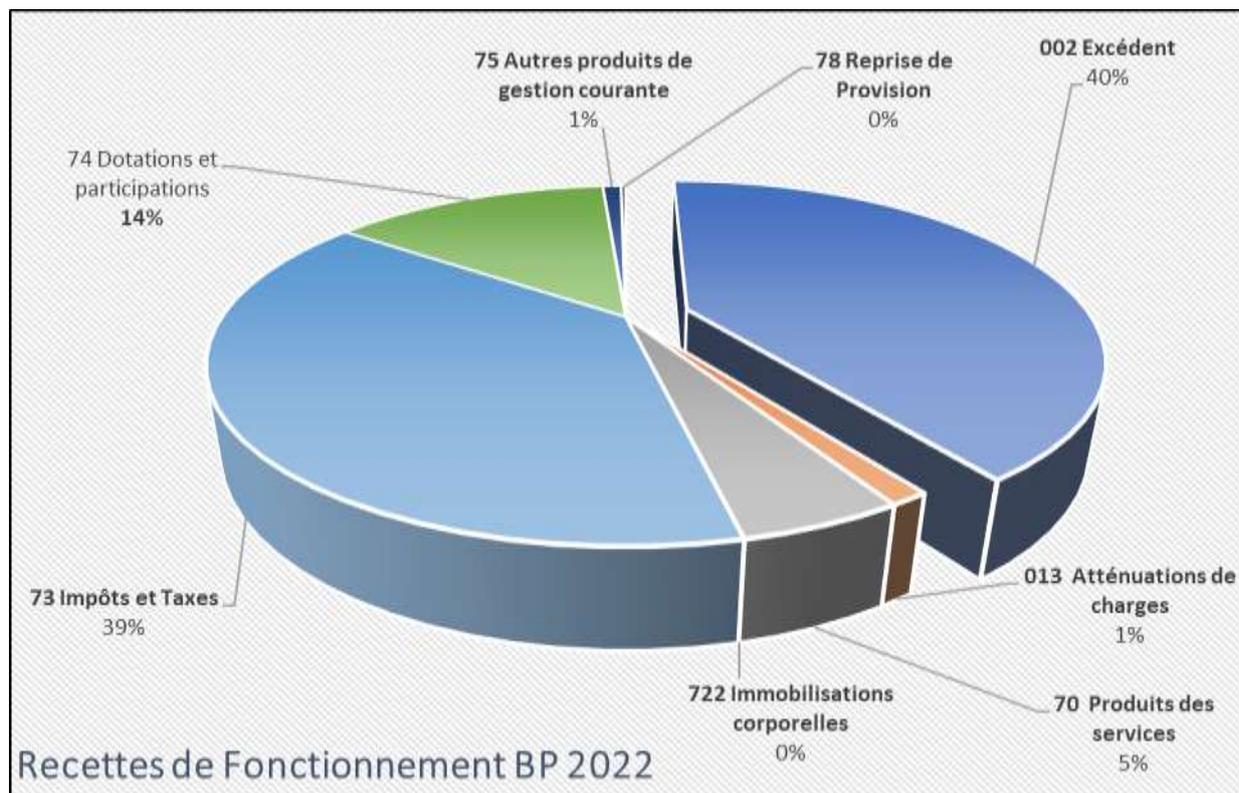
- Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2021 : 650 689,79 €, soit 40,29 % des recettes totales de fonctionnement (ce report étant supérieur de 196 833,55 € à celui réalisé en 2020 qui s'explique par une affectation du résultat en investissement de 38 691,69 €).
- Une augmentation de la masse salariale de 14,87 % par rapport aux crédits réalisés en 2021, s'expliquant notamment par la prévision de deux agents chez ASER à la cantine pour l'encadrement de deux enfants en situation d'handicap et d'un agent pour le nettoyage du cimetière, balayage et tonte afin de répondre à l'accroissement temporaire de travaux dû à la pousse de la végétation, l'emploi de produit phytosanitaire étant interdit ; ainsi que deux agents recrutés en contrat PEC.

Les dépenses constituées par les salaires et charges du personnel qui représentent 546 896 €.

Les subventions versées aux associations, les matières premières, l'entretien des bâtiments et les intérêts des emprunts à payer représentent 656 422,00 €.



Les recettes, sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, garderie...) impôts locaux et dotations versées représentent 940 226,00 €.



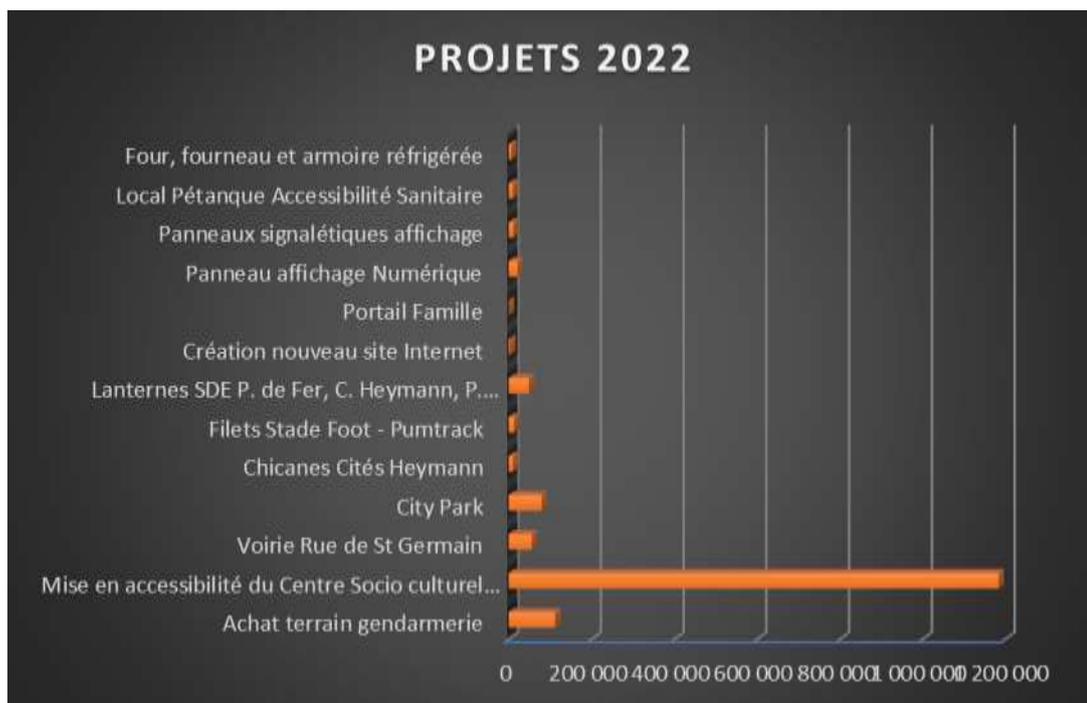
## ➤ b) Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section est liée aux projets de la commune de JOUET-sur-L'AUBOIS à moyen ou long terme.

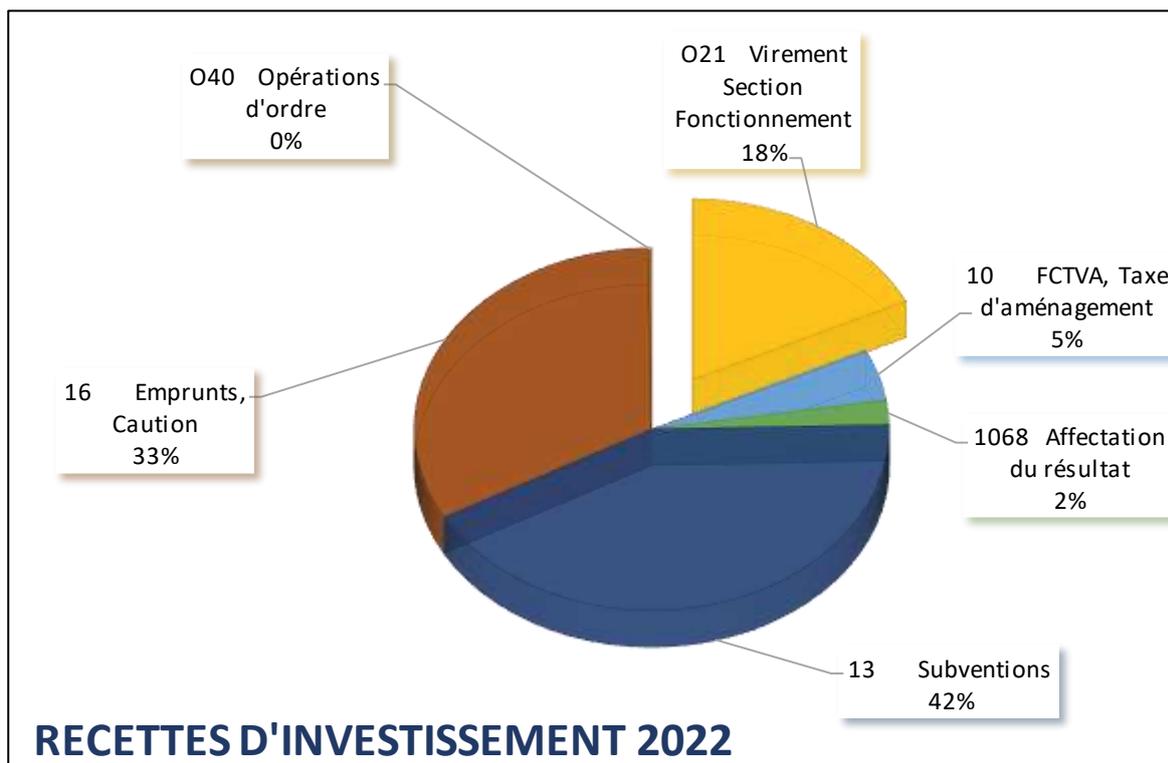
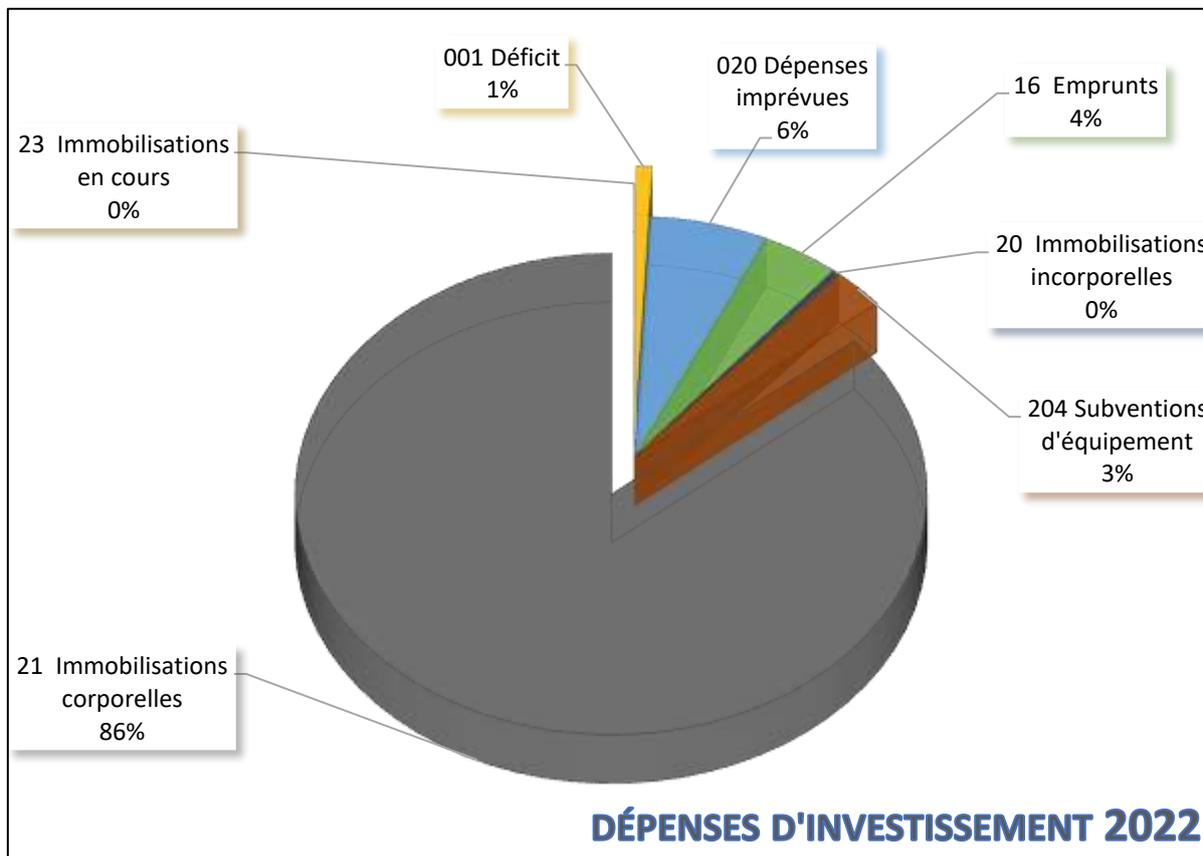
### Projets de l'année 2022 :

- Achat terrain gendarmerie
- Voirie Rue de St Germain
- Mise en accessibilité du Centre Socio culturel
- Filets Stade Foot - Pumtrack
- Lanternes SDE P. de Fer, Cités Heymann, P. Conscience, La Chaume du Poids de Fer et renouvellement LED Centre Bourg Armoire AA
- Création nouveau site Internet
- Portail Famille
- Panneau affichage Numérique
- Panneaux signalétiques adressage
- Four, fourneau et armoire réfrigérée
- Local Pétanque Accessibilité Sanitaire
- City Park
- Chicanes Cités Heymann



L'équilibre de la section d'investissement (1 782 336,29 €) est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement de 317 957 € soit 17,84 % des recettes totales d'investissement
- Un solde de dépenses de restes à réaliser s'élevant à 171 874,55 € avec un solde de recettes de reste à réaliser de 147 424,60 €.
  - Un taux global de subvention représentant 42,33 % des recettes d'investissement



Le budget 2022 s'inscrit avec des investissements correspondant aux exigences du diagnostic que prévoit l'ADAP et du diagnostic de mise en accessibilité handicapé : les « E.R.P ».

La Capacité d'endettement (CAF) en 2021 s'élève à 206 674 € et le capital des emprunts au 31/12/2021 s'élève à 1 017 936,73 €.

- Un prêt de 375 000 € devra être contracté pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du Centre Socio Culturel ainsi qu'un prêt relais de 210 000 € qui couvrira le décalage de la perception du FCTVA et de la subvention du SDE qui ne sera versée qu'en fin de travaux.

-

➤ **c) Etat annexé : biens de section de l'île guinée et des grévelins**

Pour la cinquième année consécutive et par manque de ressources propres des biens de section de l'île Guinée et des Grévelins, la commune se doit de régler la Taxe Foncière qui s'élève à 1 573,00 € pour l'exercice 2021.

Une réserve d'un montant de 6 000,00 € est budgétisée sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études ...).

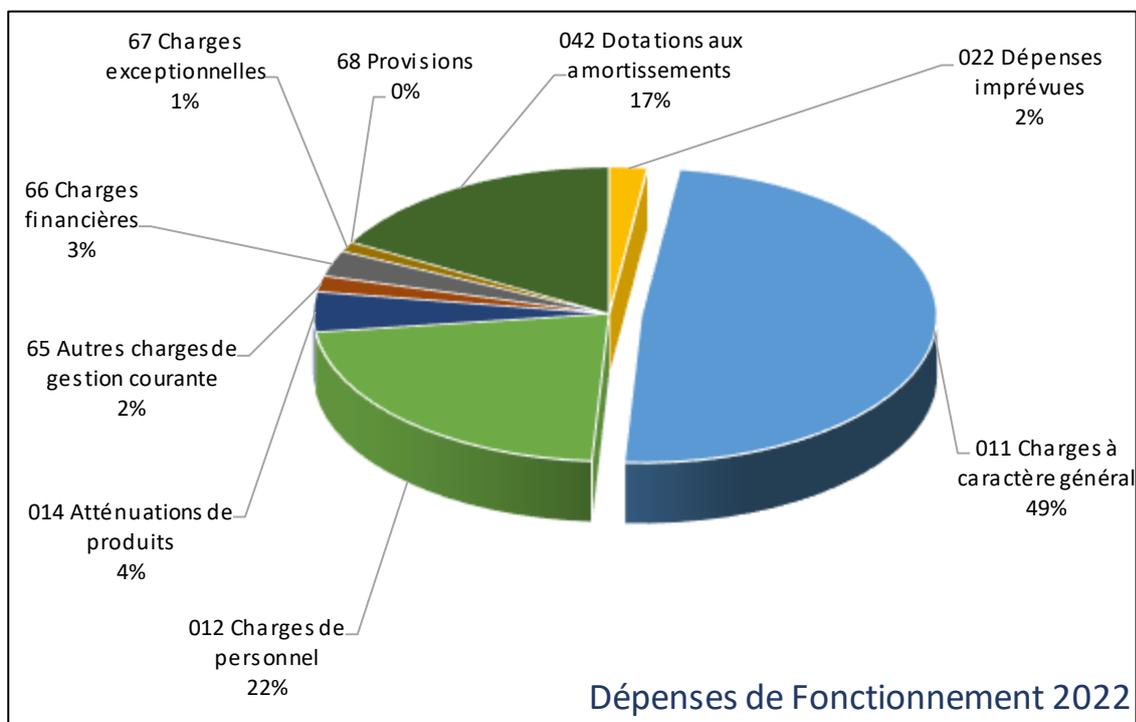
❖ **4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

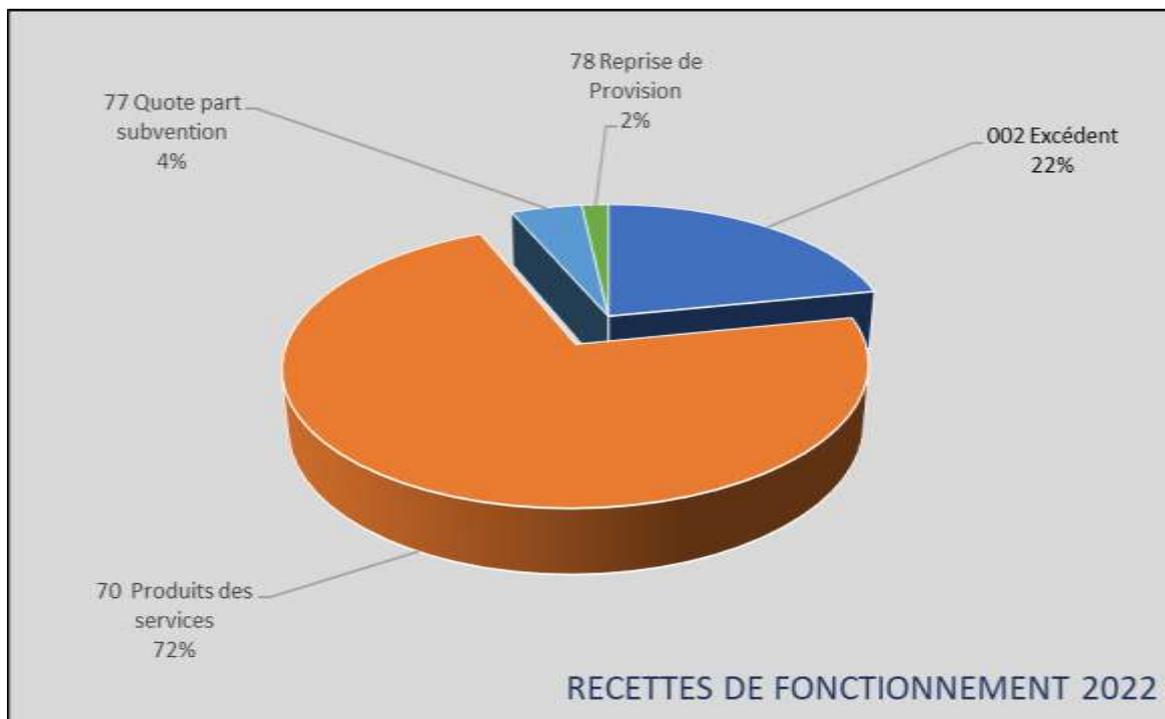
➤ **a) Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 227 670,35 € avec un excédent reporté de 49 669,35 €.

Les intérêts des emprunts contractualisés pour la réhabilitation du réseau et de la STEP ainsi que pour l'extension du réseau à Port Conscience s'élèvent à 6 500 €.

Le produit des services s'élève à 163 296 € et le montant de l'excédent à 49 669,35 €.





➤ **b) Section d'investissement**

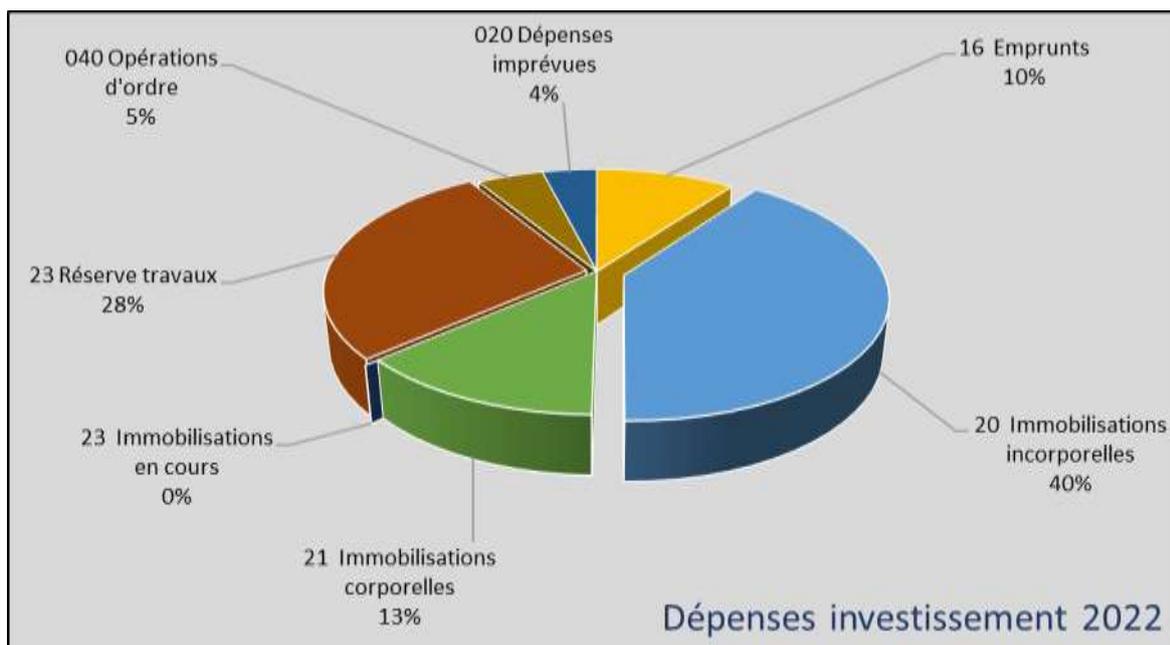
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 223 873,10 € avec un excédent reporté de 139 395,13 €.

Les 90 000 € de travaux se répartissent entre les opérations suivantes :

- Diagnostic Station
  - Etudes et Maîtrise d'œuvre Poids de Fer

Le capital des emprunts au 31/12/2020 s'élève à 370 983.20 €.

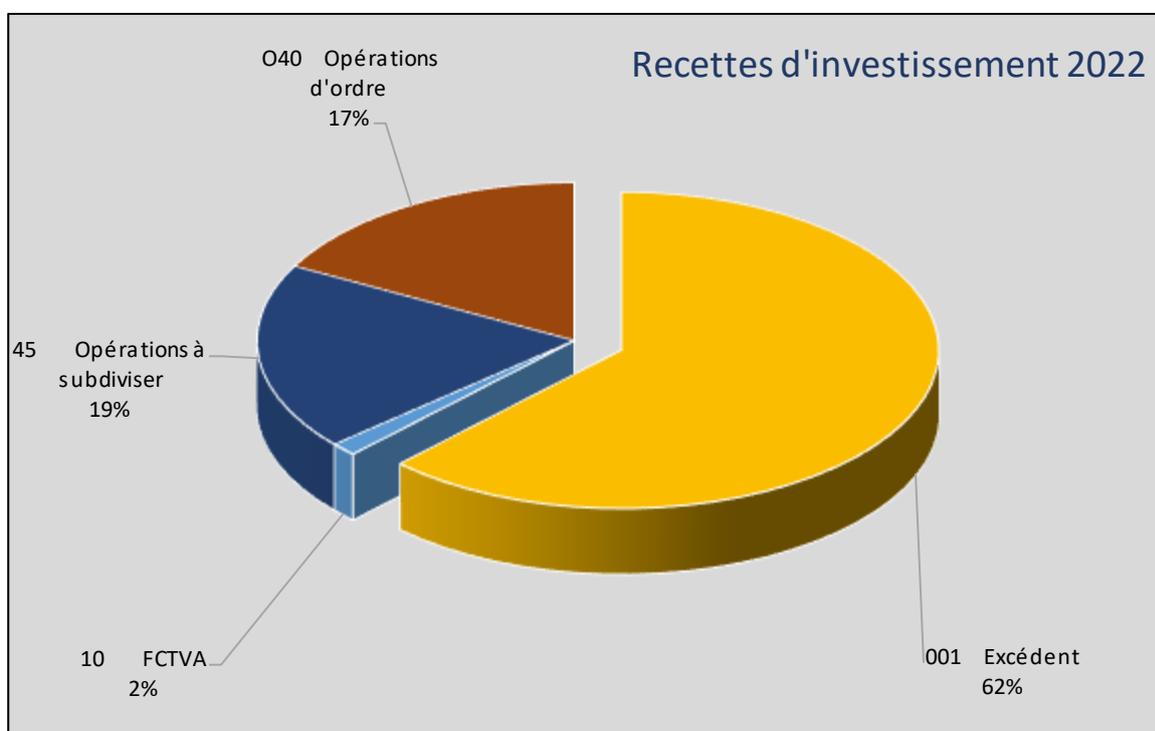
Le Prêt Relais pour Port Conscience d'un montant de 80 000 € a été remboursé au 22/10/2021.



La commune de JOUET-sur-L'AUBOIS se verra participer aux travaux d'investissement qu'effectuera la commune de MARSEILLES-lès-AUBIGNY tel que défini par la convention signée entre les deux communes au vu du raccordement des Cités Heymann et Port Conscience.

Les subventions pour un montant de 42 978,97 € en reste à réaliser pour la mise en séparatif des Rue de le Croix et Rue du 19 Mars.

Un excédent de 139 395.13 €

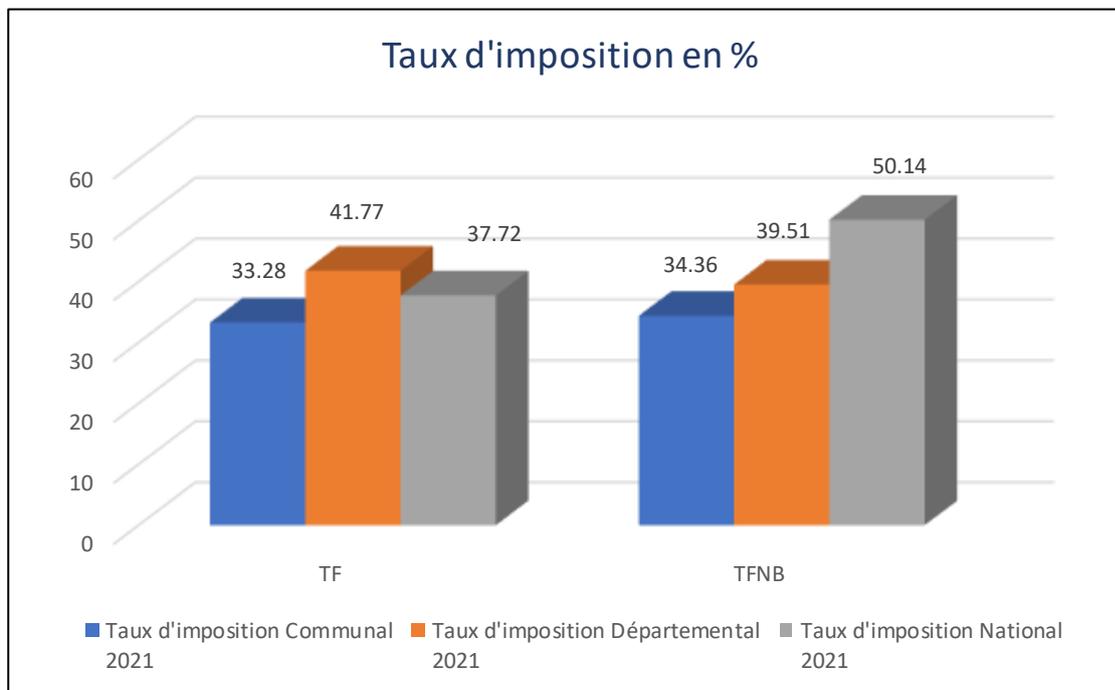


#### ❖ 5 - Niveau des taux d'imposition

##### **Eléments de référence nationaux de fiscalité directe locale**

La Taxe Foncière Bâtie (taux de foncier bâti appliqué en 2021 égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal voté) était de 33,28 % en 2021 alors que le taux moyen Départemental était de 41,77 % et National 37,72 %.

La Taxe Foncière Non Bâtie était de 34,36 % en 2021 alors que le taux moyen Départemental était de 39,51 % et National 50,14 %.



## II- Compte de Gestion - Compte Administratif et compte d'exploitation 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAURENT Serge, délibérant sur les comptes de gestion dressés par Madame CHOULY Monique – Trésorière et sous la présidence de Monsieur JAUBERT, délibérant sur les comptes administratifs et d'exploitation dressés par Monsieur LAURENT Serge et, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

- leur donne acte de la présentation faite des comptes qui laissent apparaître les résultats suivants :

o Budget principal	excédent de fonctionnement	689 381.48 €
	déficit d'investissement	14 241.74 €

-ADOpte à l'unanimité les résultats annoncés ci-dessus.

Monsieur JAUBERT précise que par manque de ressources propres des biens de section de l'Ile Guinée et des Grévelins, la commune a dû régler la Taxe Foncière qui s'élevait à 1 573.00 € pour l'année 2021.

o Budget Service Assainissement	excédent de fonctionnement	49 669.35 €
	excédent d'investissement	139 395.13 €

-ADOpte à l'unanimité les résultats annoncés ci-dessus.

Lors de la présentation de ces deux comptes Monsieur le Maire précise aux conseillers que les comptes de gestion sont le reflet des comptes administratifs et des comptes d'exploitation qui leur ont été préalablement présentés.

Arrivée de Madame REBOUX (18H50)

Arrivée de Monsieur BOUQUELY (19h25).

## III- Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les reports sont inscrits au budget principal et au budget du service Assainissement en l'état. Il n'y a pas d'affectation de résultat au compte 1068 pour

le budget assainissement et qu'il y a une affectation de résultat d'un montant de 38 691.69 euros pour le budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2021 et après en avoir délibéré

- Accepte à l'unanimité l'absence de dotation au compte 1068 pour le budget du service Assainissement.
- Accepte à l'unanimité l'affectation du résultat d'un montant de 38 691.69 euros au compte 1068 pour le budget principal.

#### IV - PROJET D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente et liste les projets d'investissement. Monsieur JAUBERT évoque que les administrés des Cités Heymann ont été entendus car les chicanes ont été inscrites au budget.

Monsieur BOUQUELY indique que le devis pour l'acquisition du mobilier de la cantine a été signé et qu'un massicot a été offert par l'entreprise.

Il informe également que le dossier pour l'acquisition d'un filet par ballon au stade de foot a été validé par le district et est en attente pour validation de la subvention.

#### V – Fixation du taux d'imposition

La Commission de Finances, réunie le jeudi 24 mars 2022, propose de ne pas augmenter les taxes, au vu du contexte actuel, et donc

- de **FIXER** les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncier bâti	33.28 %
Taxe foncier non bâti	34.36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE à l'unanimité** les taux d'imposition comme inscrits ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les taux de la commune sont inférieurs aux communes voisines et ce malgré les investissements réalisés sur la commune.

#### VI - PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Croix et Rue du 19 Mars. La commune a été porteuse du projet pour pouvoir percevoir une subvention de l'Agence de l'Eau et ainsi réduire la part redevable par les administrés.

Il demande que le Budget Communal subventionne le Budget Assainissement pour un montant de 2 978.97 € en 2022. Monsieur le Maire rappelle qu'une première subvention a été votée en 2020 pour un montant de 6 642 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité la subvention du Budget communal au Budget Assainissement pour un montant de 2 978 .97 €.

#### VII – FINANCES LOCALES – Budgets Primitifs 2022 -

Monsieur le Maire fait remarquer que le budget a été établi sans augmentation de taux d'imposition. En effet, après avoir pris connaissance des projets d'investissements visés par les Commissions de Finances et de Travaux, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la liste des investissements proposés,  
- **ADOpte** à l'unanimité, les budgets primitifs 2022 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

o Budget Principal	section fonctionnement	1 614 915.79 €
	section d'investissement	1 782 336.29 €

o Budget Service Assainissement	section fonctionnement	227 670.35 €
	section d'investissement	223 873.10 €

### VIII- Etat Spécial Iles Guinées – Iles des Grévelins

Monsieur le Maire fait lecture de l'Etat spécial de l'Ile Guinée.

Il rappelle qu'un état annexé au budget principal a été réalisé pour les biens de section précisant les dépenses (taxe foncière) réglées par la commune par manque de ressources propres de ces biens de section. Il indique également que 1 600 euros sont inscrits au chapitre 11 du budget principal pour régler la taxe foncière.

### IX - Passage aux 1607 heures

La Commission du personnel s'est réunie le 09 novembre 2021 pour faire suite à l'obligation du passage aux 1607 heures à compter du 01 janvier 2022. Le dossier est passé en commission technique du Centre de Gestion le 21 février 2022 avec un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte à l'unanimité le passage aux 1607 heures comme énoncé dans le dossier présenté en commission du Centre de Gestion du Cher.

### X - ONF- Régénération parcelle 12

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de cloisonnement et de dégagement manuel des régénérations naturelles doivent être réalisés sur la parcelle n° 12 située à la Maison Catin. Il invite les membres du Conseil à se rendre sur la parcelle lors de la réalisation des travaux.

Le montant de ces travaux est de 12 940 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte à l'unanimité les travaux de la parcelle 12 tels qu'ils ont été présentés.

### XI - Création de Poste Adjoint technique à temps complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le responsable des services techniques va prendre sa retraite en fin d'année. Il propose que son poste soit scindé en deux, soit deux responsables : un au sein de l'équipe masculine et l'autre pour le personnel féminin.

Par conséquent, il propose qu'un agent qui était à 20 heures par semaine passe à 35 heures à compter du 01 mai 2022.

Ses nouvelles fonctions seront : gestion des plannings du personnel féminin technique et animation, cantine (2 services), propreté de la ville, entretiens annuels du personnel féminin technique et animation, gestion de l'inventaire des produits d'entretien, accueil des stagiaires (fonction de tutrice), extension de l'entretien des locaux communaux (Centre Socio Culturel, local des Associations, local des services sociaux, Mairie, bureau du Garde Champêtre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité la création de poste d'adjoint technique à 35/35ème à compter du 1er mai 2022.

## XII - Vente de Parcelle

Monsieur le Maire informe le Conseil que le restaurant LE GILDAS a été racheté. La terrasse située actuellement devant l'établissement appartient à la Commune. Les nouveaux propriétaires ont fait une demande pour exploiter cette terrasse mais également pour l'acheter. La commission de travaux et de finances propose un tarif à 18 € le m2.

Les frais d'hypothèques et de bornage sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à 11 voix pour et 1 abstention la vente de la parcelle.

## XIII - Remplacement d'un élu démissionnaire au sein des Commissions

Suite à la démission d'un élu, il doit être remplacé dans les commissions :

- Commission du Personnel : Mr METGE
- Environnement : Mr METGE
- Fleurissement : Mr METGE
- Propreté : Mr METGE
- CCAS : Mr METGE
- CCID : Mr METGE
- FNACA : Mr METGE
- Conseiller à la Défense : Mr METGE
- Canal de Berry : Titulaire : Mr JAUBERT, Suppléant : Mme CADIOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité les remplacements présentés ci-dessus.

## Informations et questions diverses

### **Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.**

Madame CADIOT fait le point sur le rendez-vous avec Monsieur FAUCONNIER et Monsieur JAUBERT au sujet des bois derrière le stade de foot.

Elle informe également que les produits qui ont été apportés en soutien aux Ukrainiens seront récupérés par les pompiers dans dix jours. A ce jour, la commune ne prend plus de dons.

Monsieur BOUQUELY indique à l'assemblée que le voyage scolaire est annulé, une sortie à la journée sera prévue en remplacement.

Monsieur Le Maire informe que la Conseillère aux décideurs locaux s'est rendue en mairie. Elle a indiqué que la M57 sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais demande que la commune la mette en place dès le 01 janvier 2023.

Dorénavant, les impayés seront suivis par la commune via Hélios.

Une délibération devra être prise pour la mise en place du télétravail, cependant un protocole doit être respecté et la proposition doit passer au comité technique du Centre de gestion.

FIN DE LA SEANCE : 21h30

#### LISTE DES DELIBERATIONS

I – Présentation de la fiche brève et synthétique

II- Compte de Gestion - Compte Administratif et compte d'exploitation 2021

III- Affectation du résultat

IV - PROJET D'INVESTISSEMENT

V – Fixation du taux d'imposition

VI - PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT

VII – FINANCES LOCALES – Budgets Primitifs 2022 –

VIII- Etat Spécial Iles Guinées – Iles des Grévelins

IX - Passage aux 1607 heures

X - ONF- Régénération parcelle 12

XI - Création de Poste Adjoint technique à temps complet

XII - Vente de Parcelle

XIII - Remplacement d'un élu démissionnaire au sein des Commissions